
Lettre du représentant Bernard (de Saintes), en mission en Haute-Saône, transmettant son arrêté contre les émigrés et informant du changement de ses prénoms selon le nouveau calendrier, lors de la séance du 19 frimaire an II (9 décembre 1793)

André Antoine Bernard de Saintes

Citer ce document / Cite this document :

Bernard de Saintes André Antoine. Lettre du représentant Bernard (de Saintes), en mission en Haute-Saône, transmettant son arrêté contre les émigrés et informant du changement de ses prénoms selon le nouveau calendrier, lors de la séance du 19 frimaire an II (9 décembre 1793). In: Tome LXXXI - Du 16 frimaire au 29 frimaire an II (6 décembre au 19 décembre 1793) p. 194;

https://www.persee.fr/doc/arcpa_0000-0000_1913_num_81_1_38352_t1_0194_0000_2;

Fichier pdf généré le 19/02/2024

Le représentant du peuple envoie encore une paire de boucles d'argent que le citoyen Naudet, commissaire du comité de Salut public, donne à la patrie.

Les ministres du culte commencent à déposer tous les ornements de leurs temples.

Bernard déclare qu'il substitue à ses noms d'*André* et d'*Antoine*, ceux de *Pioche* et *Fer* qui remplacent les premiers dans le nouveau calendrier.

Suit le texte de la lettre du représentant Bernard (de Saintes) et des pièces y jointes d'après les originaux qui existent aux Archives nationales (1).

Bernard (de Saintes), représentant du peuple, à ses collègues les membres du comité de Salut public.

« Montbéliard le 14 frimaire, an II de la République, une et indivisible.

« Citoyens collègues,

« Je vous adresse, par mon secrétaire, que j'envoie exprès à Paris, copie des soumissions acceptées par le département de la Haute-Saône pour faire acheter en Suisse des draps, poudre de guerre, cuivre et cuir; je fais le même envoi au ministre de la guerre et joins ici copie de la lettre que je lui écris, tous ces objets sont trop précieux pour ne pas y donner une prompt attention.

« J'ai aussi des émissaires en marche pour sonder, en Suisse, les moyens d'y acheter des fusils de guerre, s'il est possible de réussir, je vous en ferai part. Il me semble qu'indépendamment des besoins de la République il y a un grand avantage pour elle de tirer de l'étranger tout ce que pourraient y prendre d'utile nos ennemis, et que, dans la perspective d'une nouvelle campagne, nous ne saurions trop remplir nos magasins.

« Je vous envoie (n° 3) copie du marché qu'avait passé en Suisse le citoyen Bouillon, procureur syndic de ce district, et très chaud patriote, et qu'il n'a pu exécuter par le silence du ministre Pache.

« Sous le n° 4, vous trouverez deux pièces qui attestent l'incivisme du citoyen Humbert, adjoint de Bourdon, pour achat de chevaux. Humbert est parti pour aller vous demander une recommandation ainsi qu'au ministre de la guerre, sans doute il obtiendra celle qu'il mérite.

« Je vous dénonce encore les frères Merianne Richer, négociants de Paris, qui font souvent des voyages en Suisse pour acheter des assignats à 72 et 73 livres de perte par cent. J'ai vu entre les mains du citoyen Trefous, de Belfort, un traité de ce genre souscrit par Merianne, vous voudrez bien prendre des mesures contre cette cupidité effrénée qui n'a pourtant pas empêché que nos assignats aient depuis peu pris une très grande faveur en Suisse.

« J'ai lu avec bien du plaisir votre rapport sur cette nation, mais j'aurais désiré plus qu'une

neutralité. Une alliance, et la plus étendue, nous serait bien utile, mes amis, et je sais qu'en Suisse on dit assez hautement que si elle n'existe pas, c'est la faute de notre diplomatie. Le scélérat Brissot nous a visiblement escamoté Moutier Grandval, dont le poste de Pierre Pertuis nous serait si avantageux. Encore une fois, une alliance et nous l'aurions, et les circonstances actuelles sont favorables. Pardon si je m'avise de diplomatiser, l'amour de la patrie ne permet pas de taire ce qu'on sent.

« Puisque vous le voulez, j'oublierai le décret qui déclare le gouvernement révolutionnaire jusqu'à la paix, pour me conformer aux principes concernant les fonctionnaires publics, mais je ne peux vous taire qu'en les écartant des comités de surveillance je ferai plus qu'alarmer le patriotisme, car si je vous ai écrit que tous les esprits se ralliaient à la bonne cause, j'ai dû ajouter que nous le devions aux patriotes actuellement en place: au reste, je ferai tout pour le mieux et jamais le mal ne viendra de mon intention.

« Mon secrétaire, que je vous prie d'expédier promptement, vous remettra deux vases et deux tableaux de terre étrangère, avec un atlas et quelques cartes, aussi étrangères, qui peuvent vous être très utiles, aussi n'ai-je pas voulu qu'il en fût vendu une seule. Vous recevrez dans quelque temps les meilleurs tableaux et quelques livres que j'ai fait encaisser.

« Je vous envoie un procès-verbal du serment de fidélité à la France prêté par le peuple de ce pays, vous serez peut-être étonné que j'y aie parlé du Père éternel, mais, pour bien se faire entendre je tiens qu'il faut parler le langage du pays, et cela n'a pas empêché que j'aie fait prendre gaiement un arrêté pour faire enterrer sans prêtre les hommes de toutes les religions dans le même champ, et que les ministres portent tous les jours à la municipalité les ornements de leurs temples; et ce qui est inconcevable, c'est qu'ils aiment leur Bon Dieu et ne sont ni républicains, ni patriotes, ni aristocrates.

« Enfin, j'ajoute un arrêté que je viens de prendre pour se fixer sur les émigrés et nos ennemis et faire main basse sur leurs biens.

« Salut et fraternité.

« Pioche-Pet BERNARD.

« P.-S. Si Billaud-Varenne et Carnot étaient ici, je leur ferais boire de l'eau pour m'avoir dit *vous*, c'est la peine que j'ai établie dans le pays pour pareille faute, et déjà elle n'a plus lieu. Quoi! Montbéliard serait au pas et des membres du comité de Salut public n'y seraient pas! »

Extrait des registres du département de la Haute-Saône (1).

A la séance publique tenue par le conseil général du département de la Haute-Saône, le dix frimaire, an second de la République, une et indivisible, présidée par le citoyen François-Simon Daval.

Sur la motion d'un membre au nom du comité de surveillance du département qui a représenté que le citoyen Humbert, ci-devant procureur au

(1) *Archives nationales*, carton AFII 152, plaquette 1231, pièce 23. M. Aulard, dans son *Recueil des actes et de la correspondance du comité de Salut public*, t. 9, p. 197, donne une analyse de cette lettre.

(1) *Archives nationales*, carton AFII 152, plaquette 1231, pièce 19.